UMIH Formation devient

AKTIVÉO FORMATION

La recette du succès !

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.aktiveoformation.fr

0 806 700 701

contact@aktiveoformation.fr

20 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 15 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

PROGRAMME

FORMATION OBLIGATOIRE

PERMIS D'EXPLOITATION

CRÉER OU REPRENDRE UN ÉTABLISSEMENT EN MAÎTRISANT LA LÉGISLATION DES DÉBITS DE BOISSONS

Obligatoire pour obtenir la licence

Cette formation obligatoire est dispensée par AKTIVEO formation (arrêté n° DUPA – 2026- 1582 du 16 novembre 2026).

PUBLIC ET OBJECTIFS : Les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le Permis d'Exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

PRÉ REQUIS : PRÉSENTIEL : Aucun

VISIO : **Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam**

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert depuis avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture ou la mutation d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou "restaurant".
- Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.
- La formation est par conséquent un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée. Elle permet également de connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

Taux d'acquisition : 99,86%
Taux d'atteinte des objectifs de la formation : 99,73%

MÉTHODE :

Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents, évaluation des acquis.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ
www.aktiveoformation.fr
0 806 700 701
contact@aktiveoformation.fr

20 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 15 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

DÉTAIL DE LA FORMATION

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- Organisation administrative et judiciaire
- La police administrative générale et spéciale

LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS

- Les conditions liées à la licence et à la personne
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- La vie d'une licence
- Les débits temporaires

LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- L'établissement
- La santé publique
- L'ordre public

LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

LA RÈGLEMENTATION LOCALE

L'ANIMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

INTERVENANTS :

Animateurs spécialisés en CHRD.